



Province de Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 4 juillet 2023 à 19h00 au bureau municipal.

La réunion est ouverte au public et sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Brian Adam, Nancy McGuire et Robert Chafe.

Alicia Jones, Directrice générale, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire Spence souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présences**

Tous présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion est en cours d'enregistrement audio à des fins administratives.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

090-23/07

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

091-23/07

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion régulière du conseil du 6 juin 2023 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

- *M. Jeremiah Nephin* :

- questions concernant la procédure au sein du Conseil et les processus de prise de décision.

Le maire et la Directrice générale répondent. La DG accepte de transmettre à M. Nephin d'autres informations officielles.

- *Karie Bissonnette & Karolann Fleming (Ass. Récréative Chapeau)* :

- Les membres de l'AR Chapeau présentent leurs plans de drainage pour leur terrain et demandent une aide financière au Conseil.

Le maire répond et encourage l'association de faire une demande



No de résolution
ou annotation

de financement auprès du fonds FRR4 de la MRC Pontiac qui est
présentement disponible.

- *M. Justin O'Brien (représente la Société agricole de Chapeau et lui-même):*
 - indique qu'il appuie le projet de drainage de l'AR Chapeau puisqu'il
devra s'écouler dans le champ des O'Brien. Demande que les fossés
municipaux de la rue Saint-Jacques soient nettoyés et sécurisés afin
qu'ils puissent supporter un débit d'eau supplémentaire.

Le conseiller Adam remercie les représentants des organismes à but non
lucratif locaux pour leurs efforts continus et pour leur collaboration entre
eux et avec la municipalité.

9. Correspondance

Aucune.

10. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et
de réglementation, donne un rapport verbal.

092-23/07

Prolongation du délai pour les réparations, lot # 4 604 840

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par la conseillère Sallafranque,
d'approuver la demande de prolongation du délai pour compléter les réparations
de la structure située sur le lot # 4 604 840.

Adopté

093-23/07

Demande d'usage conditionnel

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming,
d'approuver l'ajout d'un usage pour des habitations multiplex dans la zone
RT49, avec la construction permise seulement sur le terrain en bordure de la
route 148 jusqu'à 95 mètres de profondeur de part et d'autre de la route.

Contre : Conseiller Sallafranque

Adopté sur division

Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un
rapport verbal.

094-23/07

Demande de financement PRIMEAU

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming,
d'approuver la demande de financement dans le cadre du programme
PRIMEAU pour le renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout en deux
demandes distinctes : pour les tronçons du chemin Pembroke et pour les
tronçons King/Notre-Dame/St-Patrick.

Adopté

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs,
donne un rapport verbal.

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un
rapport verbal

Plans de drainage - Parc Centennial

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Schryer, d'accepter l'offre de service pour la conception technique du drainage du parc Centennial, tel que fourni par CIMA+, pour un montant de 19 500 \$ tel que discuté.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

096-23/07

Services CISSSO

ATTENDU QUE

les résidents de cette municipalité sont préoccupés par l'état actuel des services de soins de santé dans la région, y compris, mais sans s'y limiter, l'accès réduit aux services locaux au CLSC Chapeau ;

ATTENDU QU'

avec le vieillissement de la population et l'augmentation des coûts de transport, il est impératif que les services demeurent locaux ;

ATTENDU QUE

la proximité de services de santé de qualité est importante pour le bien-être de la population ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque que cette municipalité fasse une demande formelle au CISSSO pour qu'il y ait des efforts continus pour améliorer l'accessibilité aux services médicaux localement, et que leurs services soient rendus disponibles par le CLSC Chapeau; et de demander l'appui des autres municipalités du Haut-Pontiac, et d'envoyer cette résolution au député André Fortin, à la députée Sophie Chatel et au ministre de la Santé, Christian Dubé.

Adopté

097-23/07

Correction – Règlement 2023-004

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité, apporte une correction au règlement # 2023-004 de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise :

La correction est la suivante :

- Au premier paragraphe, il est inscrit :
'adopté conformément à l'article 1061.1 du CMQ'
- Or, on devrait lire :
'adopté conformément à l'article 1061, alinéa 5, du CMQ'

Les modifications du règlement 2023-004 feront en conséquence.

Adopté

098-23/07

Convention aide financière – Voirie locale MTO

PAVL – Volet Entretien – Dossier # CHJ88663

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris



No de résolution
ou annotation

connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la convention financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère McGuire, appuyée par le conseiller Adam, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire Corey Spence et la Directrice générale Alicia Jones sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adopté

11. Revue de la liste des comptes mensuelles

La liste des comptes payables du mois de juin est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

- Discussion concernant la réglementation pour contrôle animalière
- Discussion concernant le règlement pour la circulation des VTT

14. Séance à huis clos

099-23/07

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de poursuivre les discussions à huis clos, à 20h45.

Adopté

100-23/07

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, de revenir à la séance en cours, à 20h55.

Adopté

15. Date de la prochaine séance

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 1^{er} aout 2023 à 19h00 au bureau municipal.

16. Clôture de la séance

101-23/07

Proposé par le conseiller Chafe et appuyé par le conseiller Fleming que la séance soit levée à 21h00.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, Corey Spence, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version